

17^{ème} Rapide de Beaune

Dimanche 6 décembre 2026

Règlement intérieur

Article 1

Le club BEAUNE ECHECS organise le dimanche 6 décembre 2026 un tournoi rapide à la Salle des fêtes de Challanges, hameau de Challanges à Beaune (21200). Ce tournoi est ouvert à tout joueur régulièrement affilié pour la saison en cours.

Article 2

Les règles du jeu sont celles de la FIDE. Les appariements se font au Système Suisse intégral. Seront appariés à la première ronde et aux suivantes uniquement les joueurs ayant fait contrôler leur licence et réglé leurs droits d'inscription. Pointage de 8h45 à 9h45. Première ronde à 10h00.

Article 3

Ce tournoi homologué FIDE comprend 7 rondes. La cadence de jeu est de 15 minutes + 5 secondes par coup. Les parties seront prises en compte pour le classement rapide FIDE de janvier 2027.

Article 4

Inscription Senior : 12 € (majoration à 14€ après le 01/12/2026)

Inscription Jeunes et étudiants (sur présentations de la carte): 4 € (majoration à 5€ après le 01/12/2026)

Gratuit MI et GMI.

Article 5

Un joueur peut avoir 10 minutes de retard au début de la partie sinon la partie est perdue par forfait.

Article 6

Départages des ex aequo : Buchholz, Cumulatif puis Performance.

Attribution des prix à la place (pour les prix au classement général et les prix par catégorie). Prix non cumulables. Minimum 3 joueurs inscrits par catégorie pour prétendre à un prix.

Chaque joueur recevra le prix le plus important auquel il peut prétendre.

Article 7

Les joueurs sont tenus de respecter la Charte des joueurs de la FFE et le code de l'éthique de la FIDE sous peine de sanctions.

Il est rappelé que l'utilisation de tout appareil connecté (téléphone, oreillette, montre, lunettes, etc.) ainsi que le port d'un tel appareil allumé pendant la partie sont interdits et entraînent la perte de la partie

Il est interdit d'analyser ou de blitzer dans la salle du tournoi. Les forfaits non justifiés seront signalés à la Direction des Tournois de la F.F.E. pour les joueurs français et à la fédération concernée pour les joueurs étrangers.

Article 8

Il est formellement interdit de fumer ou vapoter dans l'enceinte de la salle. (Décret n°2006-1386 du 15 novembre 2006). De plus, il est strictement interdit de cuisiner dans la salle.

Les déchets devront être triés conformément aux consignes de tri sélectif. Des conteneurs sont mis à disposition à cet effet dans la salle et à proximité de la salle. Aucun mégot de cigarettes ni autres détritus ne doit être jetés au sol à l'extérieur de la salle. Les voitures devront être garées sur les emplacements réservés à cet effet.

Article 9

L'article A5 de l'annexe A des parties rapides du livre de l'arbitre est utilisé pour l'ensemble de la compétition :

A.5.1. A partir de la position initiale, lorsque 10 coups ont été achevés par chacun des deux adversaires,

A.5.1.1. Aucun changement ne doit être fait au réglage de la pendule, à moins que la programmation horaire de la compétition n'en soit affectée.

A.5.1.2. Aucune réclamation ne peut être faite à propos du placement initial incorrect des pièces ou de l'orientation de l'échiquier. Dans le cas d'un placement incorrect du roi, le roque n'est pas autorisé. Dans le cas du placement incorrect d'une tour, le roque avec cette tour n'est pas autorisé.

A.5.2. Si l'arbitre observe l'une des situations décrites dans l'Article 7.5.1, 7.5.2, 7.5.3 ou 7.5.4, il/elle agit en respectant l'Article 7.5.5, à condition que l'adversaire n'ait pas joué son coup suivant. Si l'arbitre n'intervient pas, l'adversaire a l'autorisation de réclamer, à condition qu'il/elle n'ait pas joué son coup suivant. Si l'adversaire ne réclame pas et que l'arbitre n'intervient pas, le coup illégal subsiste et la partie continue. Une fois que l'adversaire a joué son coup suivant, un coup illégal ne peut plus être corrigé, sauf par accord mutuel entre les deux adversaires sans intervention de l'arbitre.

A.5.3. Pour réclamer un gain au temps, le demandeur ou la demandeuse peut mettre la pendule en pause et avertir l'arbitre. Cependant, la partie est nulle si la position est telle qu'il/elle ne peut pas mater le roi adverse par une suite de coups légaux.

A.5.4. Si l'arbitre observe deux rois en échec ou qu'un pion est resté sur la rangée la plus éloignée de sa case de départ, il/elle attend jusqu'à ce que le coup suivant soit achevé. Ensuite, si la position sur l'échiquier est toujours illégale, il/elle déclare la partie nulle.

A.5.5. L'arbitre doit aussi annoncer la chute du drapeau, s'il/si elle la constate.

Article 10

Arbitre Principal : Augustin LAUFERON Arbitre Open.

Article 11

Tous les participants s'engagent à respecter ce règlement intérieur.

L'organisateur

Emmanuel Fara

L'arbitre Principal

Augustin Lauféron